

**MAIRIE
DE
BANDOL
83150**
SERVICE : POLICE MUNICIPALE

ARRETE DU MAIRE
TEMPORAIRE

N° 64

**TRAVAUX DE TERRASSEMENT
POSE D'UN CABLE SOUTERRAIN HAUTE TENSION
RUES CHARLES GOUNOD – ANDRE MALRAUX & DANTON
ENTREPRISE VRTP**

PROROGATION

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU notre arrêté n° 1235 du 19 Décembre 2016 relatif aux travaux précités,
VU la demande de prorogation du 03 Février 2017 de M. LEROY ☎ : 06.73.69.92.60 – Entreprise VRTP – sise : Z.I. LES FERRAGES – 83170 TOURVES (e-mail : betpvrtп.dtdict@gmail.com),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

- ARRETONS -

ARTICLE 1° : Notre arrêté n° 1235 du 19 Décembre 2016 relatif aux travaux de pose d'un câble souterrain haute tension rue Charles Gounod, du transformateur EDF rés. « Le Diamant Bleu » au transformateur EDF rue Danton à son intersection avec la rue André Malraux, est prorogé jusqu'au :

VENDREDI 03 MARS 2017

ARTICLE 2° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 3° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le

- 9 FEV. 2017



Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.

Pour le Maire
Conseiller Municipal
Délégué à la Sécurité
Gérard VALERO

Réf. : AP/NM.